



## Le 29 septembre, journée de mobilisation pour les salaires.

La **CGT OTIS** appelle l'ensemble des salarié.es de l'entreprise à se mobiliser en débrayant cette journée pour exprimer notre mécontentement d'une politique salariale qui fait fi de la réalité économique rendu insupportable par une inflation galopante et sans précédent.

Depuis le 14 février 2022, la **CGT OTIS revendique un talon de 200€** pour toutes et tous, au travers de courriers et mouvements de grève déclenchés à plusieurs reprises, mais les faits sont là, la faible mobilisation des salarié.es jusqu'à présent, n'a pas convaincu nos dirigeants à prendre en considération nos doléances car seule une mobilisation forte fera entendre l'employeur.

La **CGT OTIS** s'est inscrit dans le champ démocratique pour permettre aux salarié.es de l'entreprise de se prononcer sur l'accord intéressement fin juin. La mobilisation générale est aussi une forme d'expression directe des salarié.es et auquel nous vous invitons le **29 septembre** prochain.

Cette journée est une opportunité qui s'offre à nous pour exprimer colère et mécontentement dans un cadre légal. La grève est un droit constitutionnel pour exprimer son mécontentement et **faire valoir ses revendications**. Tout autre action hors cadre syndical, tel que communications en tout genre, ne peut servir que l'employeur car n'ayant aucune obligation envers ceux qui s'expriment sans donner la possibilité d'une réponse faute de savoir à qui s'adresser.

**Faisons tronc commun le 29 septembre** face à l'insensibilité de nos dirigeants qui sont totalement déconnectés des souffrances et difficultés des salariés.

L'action syndicale repose sur un rapport de force qui s'affirme lors de journée nationale de manifestations tel que le 29 septembre.